

# Garantie et cautionnement



- Dans le cas d'une garantie, le garant s'engage à payer un montant précis au bénéficiaire
- Dans le cas d'un cautionnement, la caution s'engage à s'acquitter d'une obligation de paiement découlant d'un contrat de base

## Convient

A la clientèle privée et commerciale

## Avantages

- Avec la garantie / le cautionnement, vous n'avez pas besoin de recourir à des espèces. Votre trésorerie n'en est ainsi pas affectée.
- Vos partenaires commerciaux vous font entièrement confiance.

## Modalités

Engagement avec couverture courante:

- 1,5‰ pour une durée de 3 mois ou période entamée
- Min. CHF 300.- par an / par cautionnement, garantie

Engagement en blanc:

- 3‰ pour une durée de 3 mois ou période entamée
- Min. CHF 300.- par an / par cautionnement, garantie

Cautionnement de loyer:

- 1,5‰ pour une durée de 3 mois ou période entamée dans le cas d'un engagement avec couverture courante
- 3‰ pour une durée de 3 mois ou période entamée dans le cas d'un engagement en blanc
- Min. CHF 150.- par an / par cautionnement, garantie

## Remarques

- Garantie: la Banque Coop s'engage à payer à la première demande si les conditions mentionnées dans le texte de la garantie sont remplies
- Cautionnement: contrairement à la garantie, le cautionnement présuppose l'existence juridiquement valable d'une dette principale découlant du contrat de base en question. Généralement, les garanties bancaires sont utilisées en lien avec des créanciers se trouvant en Suisse
- Traitement centralisé par la Banque Coop SA, Bâle, service Traitement des crédits

## Contact

Traitement des crédits Suisse

Danny Vranken  
Tél. 061 286 26 02  
E-mail: danny.vranken@bankcoop.ch

Markus Mehlin  
Tél. 061 286 26 01  
E-mail: markus.mehlin@bankcoop.ch

Markus Frei  
Tél. 061 286 23 90  
E-mail: markus.frei@bankcoop.ch

## Informations supplémentaires

[www.banquecoop.ch](http://www.banquecoop.ch)

